

Jean-François OROSCO

COMMISSAIRE AUX COMPTES inscrit auprès de la CRCC de Besançon
EXPERT COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région de Bourgogne / Franche-Comté
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CONSEILS - STRATÉGIES - INNOVATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2018**

—

TERRITOIRE DE MUSIQUES

Association

Siège social : Techn'hom 5 – 3 rue Marcel Pangon – 90300 CRAVANCHE

SIRET N°349 730 341 00030

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association TERRITOIRE DE MUSIQUES,

| OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TERRITOIRE DE MUSIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

| FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

| JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

| VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

| RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

| RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS


Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 7 juillet 2019

Jean-François OROSCO
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title of the signatory.

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Territoire de Musiques

N° SIRET : 34973034100030

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	20 722	20 142	579	
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	4 294	4 294		
		Immobilisations incorporelles en cours	50 572		50 572	36 347
		TOTAL	75 588	24 436	51 151	36 347
	Immobilisations corporelles	Terrains	186 830	8 543	178 287	152 778
		Constructions	444 970	182 034	262 935	280 819
		Inst. techniques, mat. out. industriels	763 597	615 360	148 237	184 223
		Autres immobilisations corporelles	788 083	626 892	161 191	155 297
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	2 183 482	1 432 831	750 651	773 119
	Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence				
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés		30		30	30	
Prêts						
	TOTAL	9 085		9 085	9 085	
	TOTAL	9 115		9 115	9 115	
Total de l'actif immobilisé		2 268 186	1 457 268	810 918	818 581	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	637		637	288
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	8 702	1 487	7 215	15 836
		TOTAL	9 339	1 487	7 852	16 124
	Avances et acomptes versés sur commandes					390
	Créances ⁽²⁾	Clients et comptes rattachés	294 358	6 637	287 721	123 866
		Autres créances	297 688		297 688	250 524
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	592 047	6 637	585 410	374 390	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	812 178		812 178	530 706	
	TOTAL	812 178		812 178	530 706	
Charges constatées d'avance		58 609		58 609	351 235	
Total de l'actif circulant		1 472 174	8 124	1 464 050	1 272 848	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		3 740 360	1 465 392	2 274 968	2 091 429	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				6 763		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

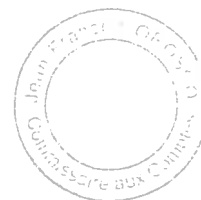
Territoire de Musiques

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 31/12/2018	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé :)			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	280 950	280 950	
	Report à nouveau	736 182	635 422	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	92 518	100 759		
Situation nette avant répartition	1 109 650	1 017 132		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total	1 109 650	1 017 132	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	156 306	145 981	
	Total	156 306	145 981	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	283 986	317 540	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		Total	283 986	317 540
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 850	350 151	
	Dettes fiscales et sociales	173 105	185 866	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 670	35 746	
Autres dettes	20 399	39 010		
Instruments de trésorerie				
	Total	725 025	610 775	
Produits constatés d'avance				
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	1 009 012	928 316	
Écart de conversion passif				
	TOTAL DU PASSIF	2 274 968	2 091 429	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	249 526	283 434	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs	759 485	644 882		



Compte de résultat



Territoire de Musiques

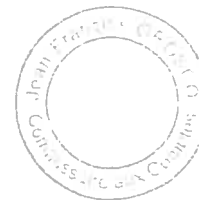
Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 140 281		1 140 281	1 082 910
	Production vendue : - Biens	4 757 061		4 757 061	4 231 024
	- Services	3 022 243		3 022 243	2 783 037
	Chiffre d'affaires net	8 919 586		8 919 586	8 096 973
	Production stockée				
	production immobilisée			54 190	38 654
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			780 000	843 761
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			79 748	36 092
	Autres produits			110 487	121 420
	Total			9 944 013	9 136 901
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			359 933	371 362
	Variation de stocks			11 384	-15 170
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks			-349	376
	Autres achats et charges externes (3)			7 097 877	6 442 666
	Impôts, taxes et versements assimilés			662 117	586 827
	Salaires et traitements			1 079 731	1 014 648
	Charges sociales			431 485	421 124
	Dotations • sur immobilisations amortissements			133 964	127 876
	d'exploitation • sur actif circulant provisions			637	6 097
Autres charges			10 325	22 116	
			18 597	18 875	
	Total			9 805 704	8 996 799
	Résultat d'exploitation	A		138 308	140 101
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			5 132	5 592
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				2 296
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			5 132	7 888
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			3 896	3 997
	Différences négatives de change			2 771	324
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			6 668	4 321
	Résultat financier	D		-1 535	3 567
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A + B - C ± D)	E		136 773	143 668



Compte de résultat

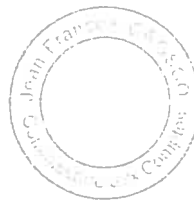


Territoire de Musiques

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		51
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 277	18 071
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		112
	Total	23 277	18 235
Résultat exceptionnel		F -23 277	-18 235
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 20 977	24 674
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		92 518	100 759
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



1 Principes et méthodes comptables

1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.1 Méthode générale

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

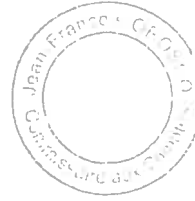
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.1.2 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.1.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



1.2 Faits majeurs de l'exercice

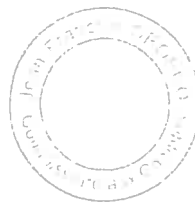
1.2.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le Festival des Eurockéennes a enregistré, pour l'édition 2018, 115 507 entrées payantes contre 106 521 entrées payantes en 2017 (rappel 2016 : 91 473 entrées payantes). En 2018, le festival des Eurockéennes était à sa 30^{ème} édition et il s'est déroulé sur une durée de 4 jours.
- Des études en vue de la création d'un club de musique qui s'installerait dans le hangar de Sermamagny ont été réalisées en 2018 pour 14 225 €. Ces coûts sont comptabilisés dans le compte immobilisations incorporelles en cours, le solde au 31 décembre 2018 s'élève à 50 572 €.
- En 2018, en raison des menaces terroristes, le coût de la sécurité comptabilisé en charge s'élève à 615 558 € pour 4 jours de festival contre 531 762 € en 2017 pour 4 jours de festival et 430 399 € en 2016 pour 3 jours de festival. A contrario, l'association a bénéficié d'une subvention CNV de 30 000 € pour 2018 contre 76 500 € en 2017 et 85 000 € en 2016 du fait de la mise en place d'un dispositif de fonds d'urgence.
- L'association conteste, pour un montant de 80 000 €, ce surcoût de la sécurité imposé par la Préfecture du Territoire de Belfort. Ce contentieux opposant l'Association à la Préfecture du Territoire de Belfort est à l'étude chez un avocat et fait l'objet d'un recours administratif.
- L'Association a signé un contrat de mandat de gestion avec l'Association Les Riffs du Lion de Belfort. Ce mandat prend effet le 1^{er} mars 2017. L'Association Territoire de Musiques doit assurer la direction et le développement artistique. Cette gestion est assurée par des membres de l'Association Territoire de Musiques. Cette prestation s'est poursuivie en 2018.
- L'Association Territoire de Musiques a obtenu, après accompagnement, la certification aux normes ISO 20121. Cette certification a été obtenue en 2017, il s'agissait de la première certification pour l'Association Territoire de Musiques. Les honoraires liés à cette certification sont comptabilisés en charges de 2018 pour un montant de 11 415 € contre 23 684 € en 2017.

1.2.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le hangar de Valdoie a été cédé en février 2019.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

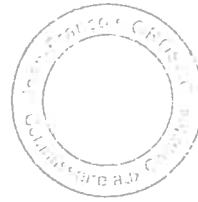
2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	58 875	16 715		75 590
Immobilisations corporelles	2 105 523	132 863	54 905	2 183 481
Immobilisations financières	9 115			9 115
Total	2 173 513	149 578	54 905	2 268 186



2.1.1.1 Augmentations

Ventilation des augmentations					
Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			16 715		
Immobilisations corporelles			78 672		54 191
Immobilisations financières					
Total			95 387		54 191

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Ventilation des augmentations :

Entrées

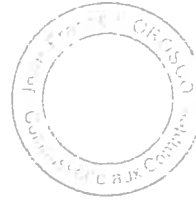
- Immobilisations incorporelles

Les frais engagés pour l'Association pour réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un club de musique s'élèvent pour 2018 à 14 225 €. Ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours car ces prestations se poursuivent en 2019.

L'Association a investi dans un nouveau logiciel de paie et comptabilité pour un montant de 2 490 €.

- Immobilisations corporelles

Les acquisitions de 2018 concernent l'aménagement du hangar de Sermamagny acheté le 14 novembre 2016 et l'aménagement du site des Eurockéennes, soit :



Territoire de Musiques
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Montants exprimés en EUR
KPMG Entreprises

Plantation haie terrain	3 930
Aménagement du terrain de Sermamagny pour installer un camping	27 878
Installation dans le hangar de Sermamagny, cabinet de peinture	3 840
Matériel alarme hangar Sermamagny	800
Matériel pour le festival des Eurockéennes	35 326
Installation et aménagement du site du festival	57 191
Matériel de bureau : ordinateur et serveur	3 898
Cumul des acquisitions et créations (hors immobilisations incorporelles)	132 863

- Note sur entrée création

Production immobilisée de l'Association, réalisation des aménagements en 2018 uniquement sur site du festival	54 191
---	--------

2.1.1.2 Diminutions

Ventilation des diminutions					
Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					54 905
Immobilisations financières					
Total					54 905

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	22 526	1 910		24 436
Immobilisations corporelles	1 332 404	132 053	31 627	1 432 830
Immobilisations financières				
Total	1 354 930	133 963	31 627	1 457 266

L'investissement de 2018 relatif à la plantation d'arbres sur le terrain de Sermamagny, d'un montant de 3 930 € est non amortissable. Cet investissement fait partie intégrante du terrain.

2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		1 910		
Immobilisations corporelles		132 053		
Immobilisations financières				
Total		133 963		

2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			31 627
Immobilisations financières			
Total			31 627

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	Linéaire	33,33 à 100 %	1 910		
Immobilisations corporelles	Linéaire	5 % 6,67 % 10 % 20 % 25 % 33,33 %	132 053		
Immobilisations financières			/		
Total			133 963		

Rappel : en 2016, l'acquisition de l'ensemble immobilier de Sermamagny a été amortie selon la méthode des actifs par composants. L'association Territoire de Musiques a amorti ainsi :

- Toiture : Linéaire : 10 ans (10 %)
- Mur structure : Linéaire : 20 ans (5 %)

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Fournitures de bureau	637		637
Marchandises	8 702	-1 487	7 215
Total	9 339	-1 487	7 852

Méthode de dépréciation utilisée :

En 2018, les stocks de marchandises sont gérés par l'Association uniquement. Le contrat avec AXE Impact s'est terminé le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, il reste en stocks de marchandises les collections 2016, 2017 et 2018.

La dotation pour dépréciation des stocks marchandises au 31 décembre 2018 porte sur les stocks de 2016, 2017 et 2018.

Méthode utilisée pour évaluer les dépréciations :

L'Association a évalué les prix ventes soldés pour 2019, selon les collections. Elle a relevé les prix de ventes au tarif normal en 2018. La différence entre ces deux prix de ventes a fourni une décote calculée en %. Ces pourcentages de décote ont été appliqués aux valeurs en stock pour obtenir les dépréciations.

La collection 2016 subit une perte de 52 %.

La collection 2017 subit une perte de 13 %.

La collection 2018 subit une perte de 30 %.

La dépréciation est variable selon les exercices car elle dépend des articles restant en stock. Certains articles ne sont pas dépréciés et resteront au prix de vente en 2019 identique à celui de 2018. Selon l'Association, ces articles ne perdent pas de valeur.

La dépréciation se répartie ainsi au 31 décembre 2018 :

Stock	Base Valeur stock	Taux dépréciation	Montant provision dépréciation
Collection 2016	195	52 %	102
Collection 2017	6 964	13,33 %	928
Collection 2018	1 543	29,62 %	457
	8 702	* 17 %	1 487

* taux moyen de dépréciation sur la totalité du stock au 31 décembre 2018

Les reprises de dépréciations des stocks sont compensées par les dotations aux provisions des stocks.

Après cette compensation, nous obtenons une reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de 2 763 € comptabilisée au compte de résultat au 31 décembre 2018.

2.2.2 Stocks de produits achetés

Les stocks suivants :

- Fournitures de bureau
- Marchandises Eurockéennes

sont évalués selon la méthode FIFO.

Depuis la mise en œuvre en 2005 du règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, le stock concernant les matériels et fournitures du Festival des Eurockéennes a été reclassé en immobilisations, dans le poste « Matériel et outillage ».



2.2.3 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	9 115		9 115
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	294 358	287 594	6 764
Autres créances	297 689	297 689	
Charges constatées d'avance	58 609	58 609	
TOTAL	659 771	643 892	15 879
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

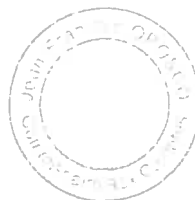
Précisions créances significatives :

Etat impôts sur les sociétés		
- Créance CICE restant à recevoir au 31.12.2018 après imputation de l'impôt société de 2018	67 193	
- Acomptes sur impôts sur les sociétés de 2018	31 672	
Sous-total A		98 865
TVA déductible sur immobilisations au 31.12.2018 (B)		23 554
TVA déductible sur autres biens et services au 31.12.2018 (C)		62 166
Crédit de TVA restant au 31.12.2018		
- de 12/2018 (en attente de remboursement au 31.12.2018)	48 734	
Cumul crédit de TVA (D)		48 734
CUMUL A + B + C + D		233 319

La créance CICE a fait l'objet d'une demande de remboursement auprès des impôts. L'année CICE 2014 a été remboursée en 2019 pour un montant de 13 249 €.

2.2.4 Charges constatées d'avances

Droit de représentation facturé fin 2018 pour festival Eurockéennes 2019	22 500
Autres charges facturées en 2018 pour 2019	36 109
TOTAL	58 609



2.3 Tableau des dépréciations de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks	4 250	0	2 763	1 487
Créances	7 912	637	1 912	6 637
Immobilisations financières				
Total	12 162	637	4 675	8 124

2.3.1 Report à nouveau avant répartition du résultat

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débitéur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)		736 182
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés : <ul style="list-style-type: none">- A l'exercice- Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde		736 182



2.3.2 Fonds propres

Les fonds propres de l'association se composent ainsi de :

Réserve antérieure	200 000	
Nouvelles réserves de 2017		
- Réserve projet camping	40 950	
- Réserve projet étude architecturale	40 000	
Cumul des réserves au 31.12.2018		280 950
Report à nouveau sur activités propres		736 182
Résultat de l'exercice 2018 (bénéfice)		92 518
Total des fonds propres au 31.12.2018		1 109 650

2.4 Provisions pour risques et charges

2.4.1 Tableau des mouvements

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	145 981	10 325		156 306
Total	145 981	10 325		156 306

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	10 325		
Total	10 325		

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	145 981		10 325				156 306
Total	145 981		10 325				156 306

Cette provision pour charges concerne uniquement la provision départ retraite.

2.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnité fin de carrière	156 306	3 106	159 412

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

- Un régime d'indemnités de départ à la retraite conformément à la convention collective de l'association CNEA. Le montant des droits acquis par les salariés sous contrat à durée indéterminée s'élève à 159 412 €.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.



Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- âge de départ à la retraite : 62 ans
- taux d'actualisation : 1,60 % en 2018 (en 2017 le taux était de 1,30 %)
- taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- âge pour mise en retraite : 70 ans

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover :

- des statistiques propres estimées au taux de départ de 2 %

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles correspond à la table de mortalité utilisée de 2008 à 2010.

Rappel 2014 :

En application de la recommandation ANC n° 2013-02, la méthode du corridor a été mise en œuvre et ce en raison de la forte baisse du taux d'actualisation et donc de son impact sur l'augmentation importante des droits théoriques actualisés acquis.

En 2014, nous avons un excédent d'engagement de 5 800 € qui devait être amorti sur 10 ans.

En 2015, nous avons un départ. Son différé d'engagement était un complément négatif qui a été soldé au 31 décembre 2015.

Suivi du différé d'engagement provision départ en retraite suite à l'application de la méthode corridor :

	Au 31/10/2014	2014 Quote-part de reprise	Au 31/12/2014	2015 Quote- part de reprise	2015 Reprise total Sortie	Au 31/12/2015
Montant excédent	6 602	(661)	5 941	(661)		5 280
Montant négatif	(802)	81	(721)	81	330	(310)
Montant annuel part excédentaire	5 800	580	5 220	(580)	330	4 970

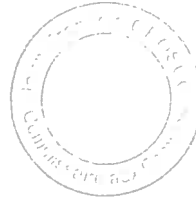


Territoire de Musiques
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
Montants exprimés en EUR
KPMG Entreprises

	Au 31/10/2015	2016 Quote-part de reprise	Au 31/12/2016	2017 Quote- part de reprise	Au 31/12/2017
Montant excédent	5 280	(661)	4 619	(657)	3 962
Montant négatif	(310)	37	(273)	37	(236)
Montant annuel part excédentaire	4 970	(624)	4 346	(620)	3 726

	2018 Quote-part de reprise	Au 31/12/2018
Montant excédent	(657)	3305
Montant négatif	37	(199)
Montant annuel part excédentaire	(620)	3106

L'engagement global s'établit à 159 412 €. L'excédent d'engagement est de 3 106 € et il est amorti sur 5 ans, soit pour 620 € par année restante et se terminera au 31 décembre 2023.



2.4.2 Précisions sur d'autres dettes

2.4.2.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	283 985	34 460	176 005	73 520
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 850	516 850		
Dettes fiscales et sociales	173 105	173 105		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 670	14 670		
Autres dettes	20 399	20 399		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 009 009	759 484	176 005	73 520
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 489			

Rappel de 2016 : l'emprunt souscrit en 2016 d'un montant de 350 000 € est garanti par la sûreté en remboursement en principal, intérêts, frais, indemnités et autres accessoires par le nantissement d'un produit d'épargne.

Ce produit d'épargne est constitué par un dépôt à terme auprès du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté pour un montant de 350 000 € en principal, plus intérêts et frais.

Une déclaration de nantissement de créance a été établie par la banque par acte séparé.

Ce dépôt à terme a été réalisé du 28 septembre 2016 et bloqué jusqu'au 28 septembre 2021. Il a produit des intérêts versés chaque année.



2.4.2.2 Charges à payer

• Fournisseurs, factures non parvenues	45 994
• Provision pour congés payés	32 968
• Provision charges sociales sur congés payés	14 878
• Etat – charges à payer solde CVAE 2018 + régularisation CICE à reverser + CFE de 2018 à payer	6 560
TOTAL	100 400

2.4.2.3 Produits constatés d'avance

Néant au 31 décembre 2018.

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation des produits d'exploitation

	2016	2017	2018
	-----	-----	-----
Subventions	867 989 €	843 761 €	780 000 €
■ Ventes de marchandises	917 856 €	1 082 911 €	1 140 281 €
■ Production vendue Biens	3 478 721 €	4 231 025 €	4 757 061 €
■ Production vendue Services	2 737 051 €	2 783 037 €	3 022 243 €
	-----	-----	-----
Cumul chiffre d'affaires HT (hors subventions)	7 133 628 €	8 096 973 €	8 919 585 €



2.5.2 Valorisation du partenariat en nature

Le partenariat en nature est évalué par l'Association comme suit :

	2016	2017	2018
Partenariat de compétence	9 541€	6 813 €	6 900 €
Partenariat d'échange et sponsoring	224 555 €	287 786 €	257 816 €
Partenariat de dons en nature	129 870 €	138 400 €	135 500 €
Partenariat médias	646 490 €	644 062 €	588 105 €
Cumul partenariats	1 010 456 €	1 077 061 €	988 321 €

2.5.3 Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié

Contrats à durée indéterminée	10
Contrats à durée déterminée	<u>22</u>
Total	32

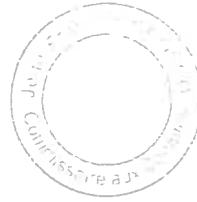
Personnel mis à disposition

Néant

Cet effectif moyen correspond à l'effectif moyen retenu pour la déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés de 2018.

L'effectif moyen 2018, hors contrats temporaires liés au festival Eurockéennes :

- 10 personnes au 31 décembre 2018



3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Impôt sur les bénéfices

3.1.1 Ventilation de l'origine de l'IS

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	136 772	-23 277
Impôts : - au taux de 28 % 24 577		
Total 24 577		
- réduction impôt Mécénat -3 600		
Impôt net	-20 977	
Résultat après impôts	92 518	

Méthode employée :

Les corrections fiscales sont retraitées en réintégration et déduction de manière extra-comptable.

L'Association dépassant 7 630 000 € en chiffre d'affaires en 2018, le taux réduit de 15% d'impôt société ne peut plus s'appliquer.

3.1.2 Impôt différé

Correspond à des charges non déductibles pour l'impôt sur les sociétés l'année de comptabilisation :

	Base
• Provision charge à payer aide au logement	4 345 €
	<hr/> 4 345 €
Taux d'impôts sur les sociétés	28 %
	<hr/> 1 217 €

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu pour le décompte de l'impôt différé est le taux en vigueur au 1^{er} janvier 2018.



3.1.3 Transfert de charges

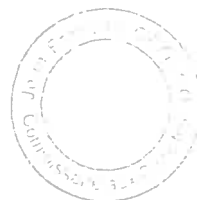
	2016	2017	2018
• Transfert de charges sans TVA	13 911	2 409	12 174
• Transfert de charges taxables	14 653	23 038	33 691
• Transfert de charges du personnel : avantages véhicule et logements	3 599	3 555	4 710
• Transfert de charges : remboursement assurance : indemnité sinistre	6 784	7 090	22 448
• Transfert de charges formation	0	0	2 050
• Transfert de charges artistiques	11 098	0	0
CUMUL	50 045	36 092	75 073

3.1.4 Autres informations significatives

— Résultat exceptionnel

Note : les produits et charges exceptionnels sont inclus dans le résultat d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2018 afin de respecter les nouvelles normes comptables.

Détail des produits et charges exceptionnels en exploitation :	
• Autres produits d'exploitation - Produits divers sur exercice antérieur : remboursement chèques déjeuner, solde fournisseurs 2017, remboursement complémentaire de CVAE de 2017, reprise CAP CFE de 2017, avoir Tandem parking 2017	18 592
Cumul des produits exceptionnels de 2018 inclus dans les autres produits d'exploitation	18 592
Autres charges d'exploitation :	
• Charges diverses sur exercice antérieur : différence sur charges à payer de 2017, solde produits à recevoir de 2016 assurance	2 218
Cumul des charges exceptionnelles de 2018 inclus dans les autres charges d'exploitation	2 218



	Charges	Produits
Produits exceptionnels :		0
Total des produits exceptionnels (1)		
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations en capital :		
• Valeur nette comptable sur éléments d'actif sortis	23 277	
Total des charges exceptionnelles : (2)	23 277	
Résultat exceptionnel (1) – (2)	-23 277	

3.1.5 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le **CICE** (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 42 K€ pour 2018 contre 47 K€ pour 2017, hors régularisations de 2015 et 2016.

Note : le CICE de 2018 est calculé au taux de 6 % contre 7 % en 2017. La majoration de 10/90 de la base a été appliquée pour la catégorie « intermittents du spectacle » cotisant à une caisse de congés payés.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer pour 42 K€ (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer)/ en Autres créances (pour le montant qui n'a pu être imputé sur le solde d'IS à payer). Le montant du CICE qui n'a pas pu être imputé sur l'IS demeure en créance sur l'Etat.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être déclaré sur la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

La créance CICE restant en compte au 31/12/2018 sera demandée en remboursement à l'Administration Fiscale en 2019. Elle s'élève à un montant de 67 193 € au 31 décembre 2018. Suite à la demande de restitution du CICE en 2018, l'Administration Fiscale a remboursé à l'Association, en 2019, le CICE de 2014 pour 13 249 €.

Le CICE a permis notamment de participer au financement en matière :

— d'investissement : 149 K€



4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

4.1 Informations relatives aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 214 678 € en 2018.

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)

Une convention annuelle avec le Conseil Général, pour 2018 à 2020, datée et signée le 26 avril 2018, prévoit la mise à disposition gratuite du site départemental du Malsaucy et de l'aérodrome de Belfort-Chaux. Elle définit les conditions nécessaires à l'organisation de la manifestation « Les Eurockéennes de Belfort ».

La mise à disposition pour les Eurockéennes 2018 correspond à une superficie de l'ordre de 11 ha pour la zone occupée par le Festival site du Malsaucy et 35 ha occupés par la zone réservée au camping et parking site de Chaux.

Le Département du Territoire de Belfort ne demande aucune redevance pour l'occupation provisoire du site du Malsaucy et de l'aérodrome de Chaux.

Cette convention est triennale, de 2018 à 2020.



5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1 Engagements financiers donnés

	2017	2018
Engagements donnés		
Cautions données	9 085	9 085
Engagements emprunt + intérêts	336 443	299 056
Engagement indemnités fin de carrière *	145 981	156 306

* Les hypothèses retenues pour cet engagement d'indemnités de fin de carrière sont décrites au chapitre Passif – provision pour engagements de retraite – avantages assimilés.

En garantie d'un emprunt de 283 434 € en principal et 15 622 € d'intérêts destiné au financement d'un hangar et terrain, l'association a donné comme garantie un nantissement de produits d'épargne en souscrivant un dépôt à terme bloqué pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 28 septembre 2021.